

FAQ Utilisateurs – Plateforme OAV

<p>Comment poser une question en ligne ?</p>	<p>En consultant le lien suivant :</p> <p>https://permanences.oav.ch/</p> <p>En cliquant sur « Remplir le formulaire » dans la rubrique « Poser une question ».</p>
<p>Qui peut poser une question en ligne ?</p>	<p>Toute personne majeure (plus de 18 ans) qui a une question de droit suisse.</p>
<p>Quelles informations personnelles dois-je donner en ligne ?</p>	<p>Vous devrez indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre nom et prénom - Le nom de votre partie adverse - Donner des informations précises sur le litige qui vous occupe, sur le déroulement des faits, l'autorité devant laquelle se déroule l'éventuelle procédure, vos relations avec la partie adverse, etc. <p>Vous devrez aussi accepter nos conditions générales d'utilisation et notre politique de confidentialité.</p>
<p>Est-il possible de joindre des documents à ma question ?</p>	<p>Vous pouvez joindre des documents à votre question. Les formats admis sont Word, PDF et JPEG.</p> <p>Les documents ne doivent pas excéder 30Mb au total.</p>
<p>Combien de caractères doit faire ma question ? Le nombre de caractères est-il limité ?</p>	<p>Votre question ne doit pas excéder 800 caractères, espaces compris.</p>
<p>J'ai un délai urgent. Que faire ?</p>	<p>Si un délai vous est imparti par une autorité judiciaire, nous vous conseillons de vous rendre à l'une de nos permanences physiques (Lausanne, Nyon, La Tour-de-Peilz ou Yverdon-les-Bains).</p> <p>Nous ne pouvons pas vous garantir qu'un avocat pourra répondre à votre question en ligne à temps, avant l'échéance de votre délai. L'OAV et les avocats de permanence déclinent toute responsabilité à cet égard.</p>

<p>Les informations que je donne sont-elles confidentielles ? Le secret professionnel est-il garanti ?</p>	<p>La plateforme de consultation en ligne permet de poser des questions à des avocats soumis au secret professionnel. L'ensemble de vos données et informations est strictement confidentiel.</p>
<p>Combien coûte la consultation en ligne ?</p>	<p>Chaque question posée en ligne à un avocat coûte CHF 50.-.</p>
<p>Comment payer la consultation ? Quels sont les moyens de paiement ?</p>	<p>La consultation se règle par carte de crédit. Les paiements sur facture ou par virement ne sont pas acceptés.</p>
<p>Dans quel délai aurai-je une réponse ?</p>	<p>Les avocats disposent d'un délai de 02h00 pour procéder à une vérification des conflits d'intérêts et cas échéant accepter votre question. Ils disposent ensuite de 48h00 pour vous répondre.</p> <p>Si la question est refusée et attribuée à un autre avocat, les délais seront rallongés.</p> <p>Nous ne pouvons donc pas vous garantir un délai de réponse exact.</p>
<p>Que faire si je ne sais pas quel est le domaine juridique de ma question ?</p>	<p>Vous pouvez alors indiquer, dans le menu déroulant, « Autre ».</p>
<p>Est-ce que je reçois une copie de ma question ?</p>	<p>Non, il vous incombe d'effectuer une sauvegarde de votre question sur un support approprié.</p>
<p>Comment est-ce que je reçois la réponse de l'avocat ?</p>	<p>Vous recevrez un e-mail vous informant que la réponse est disponible sur la plateforme. Vous devrez alors vous connecter à votre compte pour voir la réponse.</p>
<p>Comment retrouver la réponse de l'avocat ?</p>	<p>La réponse qui vous sera donnée par l'avocat sera disponible sur la plateforme pendant 14 jours. Passé ce délai, elle sera supprimée de la plateforme et archivée.</p>